

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nova Deposit. Ce produit a été développé par Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, entreprise d'assurances belge, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles. Pour de plus amples informations, consultez notre site internet www.federale.be ou appelez le 0800/14.200. Ce document est d'application au 01/11/2019 et est sous le contrôle de la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers).

En quoi consiste ce produit ?

Type

Opération de capitalisation avec un taux d'intérêt garanti par l'entreprise d'assurances (branche 26).

Objectifs

Nova Deposit est un produit qui vise à générer un rendement sur les versements. Ce rendement est constitué d'un taux d'intérêt garanti et de ristournes éventuelles.

■ Taux d'intérêt garanti

Il est constitué d'un taux de base et d'un taux de fidélité qui s'élèvent respectivement à 0,05% et 0,10%. Le taux de base s'applique au moment de la réception du versement et est garanti jusqu'au 31/12 de l'année en cours. Le taux de base s'applique sur la réserve au jour le jour. Le taux de fidélité est octroyé pro rata temporis au 31/12 de cette même année sur la réserve restée investie jusqu'à cette date. Toute modification du taux d'intérêt en cours d'année n'est applicable qu'aux versements reçus postérieurement à la date de modification. L'entreprise d'assurances fixe au plus tard le 31/12 le taux de base et le taux de fidélité qui seront d'application sur la réserve constituée pour l'année suivante.

■ Ristournes

Par ristourne, il faut comprendre le partage des bénéfices éventuels entre les membres d'une entreprise d'assurances vie constituée sous la forme d'une mutuelle. Les règles relatives à l'octroi de ristournes sont définies aux articles 8, 34 et 35 des statuts de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet www.federale.be.

Ce contrat d'assurance peut bénéficier de ristournes. L'octroi de ristournes n'est pas garanti dans le futur. Les ristournes fluctuent dans le temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurances, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux obligations de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, faisant partie du Groupe Fédérale Assurance.

Investisseurs de détail visés

Personnes physiques ou morales qui souhaitent investir dans un produit sûr et veulent racheter la réserve sans frais et sans pénalités.

Prestations

Garanties

Ce contrat garantit le versement de la réserve constituée au contractant au terme du contrat ou au moment où celui-ci en fait la demande. Le montant des garanties et le rendement correspondant figurent dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?".

Durée

Ce contrat est conclu pour une durée de 10 ans. Le contrat prend fin au terme ou en cas de rachat total. La durée recommandée est de minimum 4 ans. Sauf exceptions prévues par la loi, Fédérale Assurance ne peut mettre un terme unilatéralement au contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 ans minimum (période de détention recommandée).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes pour les investisseurs en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux prestations futures se situent à un niveau très bas et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement : € 10.000

1 an

2 ans

4 ans

Investissement :

Scénario	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 10.015	€ 10.030	€ 10.060
de tensions	Rendement annuel moyen	0,15%	0,15%	0,15%
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 10.015	€ 10.030	€ 10.060
	Rendement annuel moyen	0,15%	0,15%	0,15%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 10.015	€ 10.030	€ 10.060
	Rendement annuel moyen	0,15%	0,15%	0,15%
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 10.015	€ 10.030	€ 10.060
	Rendement annuel moyen	0,15%	0,15%	0,15%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir dans les 4 ans à venir (pour trois périodes de détention prédéfinies), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez € 10.000. Les différents scénarios illustrent le rendement potentiel de votre investissement. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres mentionnés comprennent tous les coûts du produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Fédérale Assurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il est possible que votre capital investi ne soit pas ou pas complètement remboursé en cas de défaillance de Fédérale Assurance. Les contrats de branche 26 font l'objet, par gestion distincte, d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'entreprise d'assurances. En cas de faillite de l'entreprise d'assurances, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les contractants.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps :

Investissement : € 10.000

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez à la fin de la période de 4 ans
Coûts totaux	€ 0	€ 0	€ 0
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,00%	0,00%	0,00%

Ce tableau indique l'incidence des coûts totaux sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux englobent des coûts ponctuels et des coûts récurrents. Les montants mentionnés (pour trois périodes de détention prédéfinies) représentent les coûts cumulés du produit. Ces chiffres comprennent également les coûts liés à un rachat anticipé. Pour plus d'informations, voir section " Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ". Des coûts spécifiques peuvent également être prélevés afin de couvrir des dépenses particulières occasionnelles par le contractant. Si des coûts spécifiques, non expressément repris dans les conditions générales vous sont prélevés, vous en serez préalablement informé. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez € 10.000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent varier dans le futur.

Composition des coûts

Ce tableau indique l'incidence sur le rendement annuel			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,00%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Les pourcentages dans ce tableau indiquent l'incidence des coûts sur le rendement annuel de l'investissement à la fin de la période d'investissement recommandée. Les coûts maximum sont pris en considération. Les différentes catégories de coût sont définies dans le tableau.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 4 ans. Vous pouvez toujours sortir avant. La sortie anticipée a un impact sur le rendement.

Vous pouvez sortir de manière anticipée à tout moment. La demande de sortie se fait au moyen d'un document mis à disposition par l'entreprise d'assurances. Ce document est à compléter, dater, signer et à retourner à l'entreprise d'assurances (avec les annexes demandées). Si, en cas de rachat partiel, le montant de la réserve est inférieur à € 250, le rachat partiel sera assimilé à un rachat total.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute plainte peut être adressée à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. 02 509 01 89 – gestion.plaintes@federale.be). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as.

Autres informations pertinentes

- Une analyse complète du document d'informations clés et des conditions générales doit précéder toute décision de souscription du Nova Deposit. Les conditions générales sont disponibles* gratuitement sur notre site internet www.federale.be sous la rubrique "Particuliers/Votre argent/Placer à moyen et long terme/Nova Deposit" ou en version papier sur demande.
- Le contractant reçoit annuellement une situation détaillée* de son contrat. Vous pouvez consulter la situation de votre contrat sur notre site www.federale.be au moyen d'un code d'accès personnel (à demander).
- Ce document et le produit Nova Deposit sont soumis au droit belge.

(* obligation légale belge.